



Pour affichage

Demande de Chèques Vacances

2016 / 2017

➤ Règles et montants pour les demandes de chèques-vacances :

- ✓ Comme pour 2015/2016, deux montants au choix possibles pour la commande.
- ✓ Comme pour 2015/2016, les demandes de chèques vacances devront être regroupées en magasin et envoyées par courrier (pas de sacoche magasin)

avant le 18 septembre 2016, dernier délai !

Nouveauté 2016 : Possibilité de faire la demande par prélèvement bancaire.

Rendez-vous à l'adresse suivante <http://ce-csfnordest.fr> ou sur <http://www.cecsfnordest.fr>

Munissez-vous d'un R.I.B., de votre identifiant et de votre mot de passe remis en magasin.

➤ Pour les employés :

➔ Option 1 : (carnet de 180 €)

Envoyez auprès de votre comité d'entreprise **8 chèques de 15 euros** ou 1 chèque de **120 Euros**

➔ Option 2 : (carnet de 300 €)

Envoyez auprès de votre comité d'entreprise **8 chèques de 30 euros** ou 1 chèque de **240 Euros**

Soit dans les 2 cas, une participation de votre comité d'entreprise de 60 euros

➤ Pour les agents de maîtrise :

➔ Option 1 : (carnet de 180€) :

Même principe que pour les employés mais **8 chèques de 16,25 euros** ou 1 chèque de **130 Euros**

➔ Option 2 : (carnet de 300 €)

Envoyez auprès de votre comité d'entreprise **8 chèques de 31,25 euros** ou 1 chèque de **250 Euros**

Soit dans les 2 cas, une participation de votre comité d'entreprise de 50 euros

➤ Pour les cadres :

➔ Option 1 : (carnet de 180€) :

Même principe que pour les employés mais **8 chèques de 17 euros** ou 1 chèque de **136 Euros**

➔ Option 2 : (carnet de 300 €)

Envoyez auprès de votre comité d'entreprise **8 chèques de 32 euros** ou 1 chèque de **256 Euros**

Soit dans les 2 cas, une participation de votre comité d'entreprise de 44 euros

Pour faire la demande du carnet, veuillez retourner le coupon de demande de chèques vacances accompagné de 1 ou 8 chèques datés du jour et libellés à l'ordre du C.E CSF Nord-Est en indiquant bien l'option choisie.

➔ Les chèques seront encaissés chaque début de mois de Octobre 2016 à Mai 2017.

Rappel :

- Une seule demande possible de carnet de chèques vacances par an et par salarié.
- Toutes infractions constatées entraîneront une interdiction aux chèques vacances pendant une durée de 3 ans.
- Seuls les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté peuvent passer commande.

Demande de Chèques Vacances 2016/2017

(Exemplaire à photocopier)

Je suis intéressé(e) par la formule « Epargne Chèques-Vacances »
Option 1 (180 €) **Option 2 (300 €)** (entourer l'option choisie)

NOM : PRENOM :

COLLEGE (Employé, Agent de Maitrise ou Cadre) :

Carrefour Market de et adresse du magasin :

ADRESSE personnelle :

Tél . perso. :

Je choisis la solution de faire 8 chèques de € qui seront prélevés d'Octobre à Mai 2017 (datés du jour de l'émission)

Je choisis la solution de faire 1 chèque de € qui sera débité en Octobre 2016 (daté du jour de l'émission)

DATE.....

SIGNATURE:



Rappel des options possibles :

➤ **Pour les employés :**

→ **Option 1 :** (carnet de 180 €)

Envoyer auprès de votre comité d'entreprise **8 chèques de 15 euros** ou 1 chèque de **120 Euros**

→ **Option 2 :** (carnet de 300 €)

Envoyer auprès de votre comité d'entreprise **8 chèques de 30 euros** ou 1 chèque de **240 Euros**

Soit dans les 2 cas, une participation de votre comité d'entreprise de 60 euros

➤ **Pour les agents de maîtrise :**

→ **Option 1 :** (carnet de 180€) :

Même principe que pour les employés mais **8 chèques de 16,25 euros** ou 1 chèque de **130 Euros**

→ **Option 2 :** (carnet de 300 €)

Envoyer auprès de votre comité d'entreprise **8 chèques de 31,25 euros** ou 1 chèque de **250 Euros**

Soit dans les 2 cas, une participation de votre comité d'entreprise de 50 euros

➤ **Pour les cadres :**

→ **Option 1 :** (carnet de 180€) :

Même principe que pour les employés mais **8 chèques de 17 euros** ou 1 chèque de **136 Euros**

→ **Option 2 :** (carnet de 300 €)

Envoyer auprès de votre comité d'entreprise **8 chèques de 32 euros** ou 1 chèque de **256 Euros**

Soit dans les 2 cas, une participation de votre comité d'entreprise de 44 euros

Pour faire la demande du carnet, veuillez retourner le coupon de demande de chèques vacances accompagné de 1 ou 8 chèques datés du jour et libellés à l'ordre du C.E CSF Nord-Est en indiquant bien l'option choisie.

→ Les chèques seront encaissés chaque début de mois de Octobre 2016 à Mai 2017.

Nouveauté 2016 : Possibilité de faire la demande par prélèvement bancaire.

Rendez-vous à l'adresse suivante <http://ce-csf-norddest.fr> ou sur <http://www.cecsfnorddest.fr>

Munissez-vous d'un R.I.B., de votre identifiant et de votre mot de passe remis en magasin.

Rappel :

- Une seule demande possible de carnet de chèques vacances par an et par salarié.
- Toutes infractions constatées entraîneront une interdiction aux chèques vacances pendant une durée de 3 ans.
- Seuls les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté peuvent passer commande.

Les carnets de Chèques-Vacances seront distribués début juin 2017.

**Veuillez écrire correctement vos coordonnées afin d'éviter toutes erreurs sur les carnets,
Toute demande mal remplie sera retournée aux salariés concernés !**